

Cent soixante-quatrième session

164 EX/8
PARIS, le 25 mars 2002
Original français

Point 3.2.3 de l'ordre du jour provisoire

**UNIVERSITE DES NATIONS UNIES :
RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITE
ET OBSERVATIONS DU DIRECTEUR GENERAL**

RESUME

Conformément aux dispositions de la Charte de l'Université des Nations Unies (art. IV, par. 4 (h)) qui stipule que le Conseil "présente, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO" ainsi que de la décision 5.2.1 (par.10) adoptée par le Conseil exécutif à sa 129^e session par laquelle le Directeur général est invité à soumettre au Conseil exécutif après 1989 "(a) tous les deux ans, pour examen, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur la deuxième année de l'exercice budgétaire biennal de l'Université et son propre rapport sur les progrès accomplis par l'Université et la coopération entre celle-ci et l'UNESCO ; (b) les années intermédiaires, à titre d'information et pour examen éventuel, le rapport annuel du Conseil de l'Université des Nations Unies", le Directeur général communique au Conseil exécutif pour information les rapports annuels du Conseil de l'Université des Nations Unies portant sur les périodes janvier-décembre 2000 et janvier-décembre 2001¹.

Le présent document contient les observations du Directeur général sur l'activité de l'Université et sur la coopération entre l'UNESCO et l'Université au cours de l'exercice 2000-2001.

Décision requise : paragraphe 24.

¹ Pour des raisons techniques, ces rapports ne seront disponibles qu'en anglais et français, pendant la session.

Présentation de l'Université

1. Créée en 1973 par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Université des Nations Unies est une communauté de scientifiques et de chercheurs en quête de savoir et de possibilités d'action dans les secteurs liés aux problèmes globaux de la sécurité, de la paix, du développement humain, des droits de l'homme, de l'environnement et du progrès au niveau mondial.

En vertu de sa charte, l'Université fonctionne en tant qu'institution autonome sous les auspices conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO.

2. L'Université est composée :

- (a) d'un Conseil qui fait fonction de Conseil d'Université ;
- (b) d'un Recteur, responsable devant le Conseil, chargé de la direction de l'administration, de la programmation et de la coordination de l'Université ;
- (c) d'un Centre basé à Tokyo, chargé d'assister le Recteur dans l'élaboration, la coordination, l'administration et le financement du programme global de l'Université ;
- (d) de Centres et programmes de recherche et de formation établis dans différents pays sur décision du Conseil ;
- (e) d'institutions affiliées à l'Université aux fins de recherche de haut niveau et de formation postuniversitaire.

3. Le budget de l'Université est alimenté par des contributions volontaires apportées à l'Université par les gouvernements (notamment ceux qui abritent le Siège, les centres et les programmes), des sources non gouvernementales (notamment des fondations, des universités et des particuliers) ainsi que les productions propres de l'Université.

Principaux centres et programmes de l'Université

4. En plus de l'Unité centrale de coordination et de programmation basée à son Siège à Tokyo, l'UNU dispose de réseaux de centres de recherche et de formation postuniversitaire (RTC) et des programmes suivants :

- (a) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) à Helsinki (Finlande) ;
- (b) l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) à Maastricht (Pays-Bas) ;
- (c) l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST) à Macao (Chine) ;
- (d) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU/INRA) à Accra (Ghana) ;
- (e) l'Institut des hautes études (UNU/IAS) à Tokyo (Japon) qui a commencé ses activités en avril 1996. Sa mission est axée sur la mise au point des solutions originales, tournées vers l'avenir, pour faire face aux problèmes qui se situent à l'interface des systèmes sociétaux et naturels.

Les programmes de recherche sont :

- (a) le programme sur l'environnement et le développement durable au Siège à Tokyo (Japon) ;
- (b) le programme sur la paix et la gouvernance à Tokyo (Japon) ;
- (c) le programme de l'ONU concernant la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU/BIOLAC) à Caracas (Venezuela) ;
- (d) l'Académie internationale pour le leadership (International Leadership Academy) (UNU/ILA) à Amman (Jordanie) ;
- (e) le Réseau international de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU/INWEH) à Ontario (Canada) ;
- (f) le programme de formation de l'ONU en géothermie (UNU/GTP) en Islande ;
- (g) le programme de formation dans le domaine de la pêche (UNU/FTP) en Islande ;
- (h) l'initiative sur la résolution des conflits et l'éthnicité (INCORE) ;
- (i) les études comparées sur l'intégration régionale (UNU/CRIS), à Bruges en Belgique ;
- (j) la science et la technologie au service du développement durable (UNU/ISTS) à Kwangju en République de Corée.

5. Le dénominateur commun de ces centres et programmes est la réalisation d'un objectif commun articulé autour de quatre rôles principaux :

- (a) développer une communauté internationale de savants ;
- (b) établir un pont entre le système des Nations Unies et la communauté académique internationale ;
- (c) servir de structure de réflexion et de recherche au service du système des Nations Unies ;
- (d) contribuer au renforcement des capacités, particulièrement dans les pays en développement.

Les domaines d'action de l'Université des Nations Unies

6. L'action de l'Université s'articule autour de deux thématiques majeures :

- (a) la paix et la gouvernance ;
- (b) l'environnement et le développement durable.

Les activités peuvent être réunies en cinq groupes principaux :

- (i) la paix ; (ii) la gouvernance ; (iii) le développement ; (iv) la science, la technologie et la société ; (v) l'environnement.

La paix

7. Les événements de l'année 2001 rappellent que la paix, le bien-être, l'équité, la justice sont intimement liés et interconnectés étroitement à la gouvernance. Ces problèmes sont traités par les études comparatives menées par UNU/WIDER sur les causes des conflits et les stratégies pour les éviter et régler les différends.

La gouvernance

8. L'Université analyse les changements intervenus dans l'économie à l'échelle mondiale ainsi que les problèmes politiques et sociaux qui en résultent et les réponses que la société civile internationale peut apporter.

Le développement

9. Les travaux de l'Université prennent en compte les relations entre le poids de la dette, le développement et la réduction de la pauvreté, ainsi que les problèmes relatifs à la réduction de la dette et les relations entre pays bailleurs de fonds et pays démunis. On étudie notamment l'impact de la privatisation sur la fourniture des besoins essentiels par l'Etat.

Science, technologie et société

10. Les instruments politiques utilisés pour accroître les investissements dans le domaine de la recherche-développement ont été évalués. L'accent est également mis sur la nécessité d'une bonne articulation entre l'innovation et le développement des ressources humaines. L'assistance aux pays en développement dans le domaine de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement et la recherche constitue une des principales priorités.

Environnement

11. L'accent est mis sur les approches participatives pour la conservation de la biodiversité au niveau mondial dans le contexte des systèmes de développement agricole : gestion des systèmes, mise en réseaux de nombreux pays en développement et relation avec les capacités de développement. Les activités sur l'émission zéro (relations entre l'émission zéro et l'utilisation des ressources biologiques) ont été renforcées.

Thèmes transdisciplinaires - Dialogue entre les civilisations

12. Dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue des civilisations, proclamée en 2001 par l'Assemblée générale, l'ONU a entrepris des recherches sur le dialogue, ses prérequis et son sens. Comment le faciliter ? Une conférence internationale a été organisée sur ce thème à Tokyo - août 2001.

Renforcement des capacités

13. Toutes les composantes de l'ONU participent à des activités en vue du renforcement des capacités dans les pays en développement :

- (a) programmes de formation postuniversitaire au profit de chercheurs seniors et des jeunes professionnels ;
- (b) formation diplômante ou initiations à la recherche.

Au cours de l'année 2001, plus de 800 jeunes professionnels ont pris part à des programmes de courte durée, et plus de 80 bourses de longue durée (3 mois à un an) ont été accordées ; 30 candidats au Ph. D. bénéficient d'un appui. Des formations à distance sont également développées.

Réseaux de compétences

14. L'ONU dispose d'un partenariat actif avec de nombreuses institutions universitaires et associations d'universités au niveau mondial, ainsi qu'avec de nombreux réseaux :

- (a) Association internationale des universités (AIU) ;
- (b) Association internationale des présidents d'universités (AIUP) ;
- (c) Conseil international des sciences ;
- (d) Réseaux de chercheurs au niveau mondial.

Rôle de cellule de réflexion pour l'ensemble des Nations Unies

15. L'ONU a organisé à Genève une activité sur la recherche et le dialogue politique. Les présentations se situent dans la ligne du rapport du Secrétaire général sur le Millenium. En outre, de nombreux ateliers ont été organisés à Paris et New York pour mettre les résultats des travaux de recherche à la disposition des décideurs du système.

Diffusion des résultats et conférences publiques

16. Une série de conférences UTHANT a été organisée sur les enjeux les plus pressants du XXIe siècle et le rôle des Nations Unies dans l'amélioration des relations entre les nations. Des personnalités politiques de tout premier plan ont pris part à la série de conférences.

Nous pouvons également citer : la conférence publique annuelle Amilcar Herrera sur le thème : science, technologie et développement (UNU/INTECH), et la conférence sur le thème : croissance, pauvreté et réduction de la dette (UNU/WIDER).

Publications

17. La presse de l'ONU a reçu la distinction "Library Journal Notable Government Document Award" pour son livre : "Le Kosovo et les défis de l'intervention humanitaire". L'ONU encourage également les publications à moindre coût par des éditeurs locaux à des fins de distribution gratuite. Au cours de l'année 2001, les travaux de l'ONU ont conduit à la publication de 20 livres dont 17 par les presses de l'ONU et d'une trentaine d'articles scientifiques dans des revues scientifiques et de vulgarisation. Les négociations sont en cours pour un renforcement des publications par moyens électroniques.

Recettes et dépenses de l'ONU

18. L'ONU a bénéficié, au titre de l'année 2000, de financements de la part de treize gouvernements pour un total de 12.078.580 dollars des Etats-Unis et de nombreux autres partenaires pour un montant de 4.534.807 dollars des Etats-Unis. Des efforts doivent être déployés pour limiter la diminution des recettes constatée depuis les années 1996-1997. Pour l'exercice 2002-2003, le budget de l'Université s'équilibrera en recettes et en dépenses à 73.555.000 dollars des Etats-Unis.

Politique du personnel

19. L'ONU poursuit ses efforts pour renforcer son caractère d'institution internationale dans le domaine de sa politique du personnel. Le Centre de Tokyo, les Centres de recherche et de formation et les programmes (RTC/PS) disposaient en 2000 de :

- 223 membres au total dont 103 femmes et 72 provenant de pays en développement ;

105 membres sont des professionnels dont 23 femmes et 43 provenant de pays en développement.

Coopération entre l'ONU et les Institutions du système des Nations Unies, dont l'UNESCO

20. Ainsi que le prévoit la Charte de l'Université, une de ses missions est de constituer un pôle de réflexion intellectuelle pour le système et de servir de pont entre la communauté académique internationale et les Nations Unies. Au cours de l'an 2001, l'Université des Nations Unies a collaboré avec 38 agences du système.

- (a) Le Recteur participe aux réunions du Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC) et plusieurs des membres du personnel prennent part aux travaux des organes subsidiaires du CAC. Les réunions du CAC offrent à l'Université l'opportunité pour une meilleure connaissance des problèmes politiques les plus pressants pour lesquels une réflexion approfondie peut s'avérer utile.
- (b) La réunion de Genève de l'année 2001 sur la recherche et le dialogue politique a porté sur le thème de la sécurité humaine. Les présentations regroupées en sous-thèmes avaient pour inspiration les problèmes soulevés par le Secrétaire général dans son rapport sur le Millenium.
- (c) Des tables rondes sur des sujets d'ordre politique ont été organisées à New York, Genève et Paris pour mettre les résultats des recherches menées par l'ONU à la disposition des décideurs du système. Au cours de l'année 2001 ces réunions ont porté sur les thèmes suivants : (i) gouvernance et mondialisation ; (ii) les financements au niveau mondial et la société civile après Prague ; (iii) sortir de la violence ; (iv) la gestion des processus de paix ; (v) gouvernance et développement en Afrique ; (vi) la pratique du développement durable (Séries UNU/UNITAR).
- (d) En outre, plusieurs activités ont été organisées en vue de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

Coopération avec l'UNESCO

21. La coopération entre l'ONU et l'UNESCO s'est intensifiée au cours de l'année 2001.

- (a) L'UNESCO et l'ONU ont organisé à Tokyo et Kyoto une importante conférence sur le dialogue des civilisations. Cette conférence a été préparée par des ateliers portant sur les rôles respectifs de l'éducation, la science, l'éthique, les médias et le leadership dans le dialogue entre les civilisations.
- (b) Un cours international sur la biodiversité dans les écosystèmes des zones de mangroves a été organisé à Annamolai University en Inde.

- (c) Les deux chaires UNESCO/UNU du Programme UNITWIN/chaires UNESCO ont poursuivi leurs activités de façon satisfaisante : chaire Emission Zéro en Afrique (Namibie) et chaire sur le Leadership (Jordanie). Une troisième chaire UNESCO/UNU sur l'apprentissage électronique est en projet.
- (d) La coopération entre l'UNESCO et l'UNU a été également active dans le domaine du suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur avec la création d'un Réseau mondial pour l'innovation dans l'enseignement supérieur (GUNI) dont le secrétariat est basé en Espagne.
- (e) Les deux organisations accorderont leurs soutiens à des projets élaborés dans le cadre du Réseau mondial (GUNI), en particulier ceux en faveur des pays les moins développés.

En outre, les activités suivantes ont été menées conjointement avec les Secteurs de l'éducation et de la communication :

- (a) l'UNU a pris part à une réunion d'experts sur la gestion de la recherche, organisée par l'UNESCO à Paris, en coopération avec l'Agence suédoise de coopération (SIDA) ainsi qu'à une table ronde sur l'enseignement supérieur à l'ère de la société de l'information organisée à New York (mai 2001) par l'UNESCO sous l'égide de l'ECOSOC ;
- (b) un cours de formation de haut niveau a été organisé à Dushambe au Tadjikistan sur les "méthodes formelles de développement de logiciels (software development)" en avril 2000.

Le Programme de développement durable de l'UNU (ESD), les programmes sur L'homme et biosphère (MAB) et le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO ont initié une coopération très active au cours des dernières années :

- (a) projet conjoint sur la gestion durable des zones arides marginales avec la participation de 15 pays d'Afrique et d'Asie ;
- (b) atelier UNESCO/UNU sur le thème : réhabilitation des zones arides dégradées et réserves de biosphère ;
- (c) préparation d'un document sur le rôle de l'éducation, la science et la culture dans le développement durable des zones de montagne, dans le cadre de l'Année internationale des montagnes, proclamée par les Nations Unies ;
- (d) stratégies intégrées dans le domaine de la biodiversité des îles et des zones côtières et réunions conjointes sur la conservation des zones de mangroves (Japon) ;
- (e) atelier international sur l'évaluation de modélisations dans les environnements globaux intégrés (Chine) ;
- (f) conférence internationale sur l'eau et la civilisation (Iran).

Par ailleurs, le Secteur des sciences de l'UNESCO et l'Université des Nations Unies ont procédé à un échange de spécialistes. M. Thomas Schaaf du Secteur SC/ECO et M. Zafar Adeel (UNU/ESD) qui a donné de bons résultats.

Dans le domaine de la culture, outre la Conférence internationale sur le dialogue des civilisations organisée à Tokyo en août 2001, nous pouvons signaler la participation du Centre du patrimoine mondial au 19e congrès international sur la société de photogramétrie et de télédétection (Amsterdam, juillet 2000) et la réunion d'experts sur les montagnes sacrées en Asie-Pacifique, Wakayama City, Japon (septembre 2001).

Poursuite de la mise en application par l'UNU des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies

22. La collaboration entre l'UNESCO et l'UNU continue de se renforcer. Au-delà des domaines d'actions communes traditionnelles (éducation et communication, sciences naturelles), la coopération s'est étendue à la culture (dialogue des civilisations et centre d'héritage mondial). La coopération dans le domaine des sciences a bénéficié d'une expérience originale d'échange de personnels entre l'UNU et l'UNESCO dont les résultats sont considérés comme satisfaisants.

Après son cycle d'évaluations internes et externes, l'Université a bénéficié d'une définition claire de sa mission qui a conduit à la préparation d'un plan stratégique 2000 dont la mise en application suit son cours. Le rôle du Centre de Tokyo en tant que pôle principal de l'administration de la gestion du personnel et du budget est une réalité. L'UNU poursuit de mieux en mieux sa mission de cellule de réflexion au service de l'ensemble du système des Nations Unies et renforce son partenariat avec la plupart des agences spécialisées du système.

Un nouveau programme UNU/BIOLAC dont le siège est à Caracas au Venezuela a été mis sur pied. Tout en demeurant dans le domaine de la biotechnologie, il met l'accent sur les réseaux sur la biosécurité, les génomes et les problèmes d'ordre éthique.

La création de nouveaux programmes (UNU/CRIS à Bruges en Belgique et UNU/ISTS à Kwangju en République de Corée) n'a pas entraîné un changement significatif dans la distribution mondiale des centres et programmes. Cette situation est due au fait que les Etats hôtes doivent supporter les charges financières des centres et programmes qu'ils abritent. Toutefois, le Directeur général a noté que des instructions ont été données à l'ensemble des centres et programmes afin qu'ils renforcent leurs activités en faveur des pays en développement.

Les discussions en cours, en vue du développement d'une nouvelle initiative de l'UNU à Qatar, gagnent à être poursuivies afin de renforcer la présence de l'Université dans la région. Il en est de même pour le projet en discussion pour l'établissement d'un programme sur les écosystèmes fragiles dans la région de Wetland dans l'Etat de Mato Grosso au Brésil.

La préparation d'un document de politique suggéré par le Conseil sur le rôle actuel et futur de l'UNU en Afrique est de nature à renforcer l'action de l'Université en faveur des pays en développement.

Conclusion

23. L'analyse du rapport du Recteur de l'Université des Nations Unies sur le fonctionnement de l'institution pendant la période 2000-2001 fait ressortir les observations suivantes :

- (a) Par ses programmes de formation et de recherche, son approche globale des problèmes, son partenariat avec de nombreuses agences du système des Nations Unies, l'Université continue de jouer pleinement son rôle de centre de réflexion pour l'ensemble du système.

- (b) Des efforts appréciables ont été déployés pour renforcer la gestion de l'Université ainsi que la qualité de sa fonction de recherche et d'innovation dans les domaines de la paix, de la gouvernance, de l'environnement et du développement durable.
- (c) A sa manière, l'Université apporte une contribution très appréciée au renforcement des capacités et à la solution de problèmes qui se posent à l'humanité entière.
- (d) La coopération entre l'UNESCO et l'Université a connu un développement favorable, notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'éducation, de la culture et de la communication. Cette coopération doit être renforcée.
- (e) L'UNU doit poursuivre sa mission, en continuant de diversifier ses partenariats et son financement, en optimisant son fonctionnement et sa gestion, en renforçant sa coopération avec les associations et les programmes régionaux, en poursuivant la priorité qu'elle accorde aux pays en développement non seulement à travers ses activités, mais également par l'extension de son réseau et la définition de stratégies qui permettent de développer de nouveaux centres et programmes dans les pays en développement.

24. Compte tenu des observations qui précèdent, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 164 EX/8,
2. Considérant les améliorations intervenues dans la gestion de l'Université, la pertinence et la qualité de ses programmes de formation et de recherche, son rôle en tant que cellule de réflexion du système des Nations Unies,
3. Reconnaissant que les améliorations constatées sont étroitement liées aux efforts du Conseil et du Recteur de l'Université pour mettre en application les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection des Nations Unies (JIU/REP/(98/3)),
4. Exprime sa satisfaction pour le développement du Programme et des activités de l'UNU ;
5. Apprécie la coopération active qui existe entre l'UNESCO et l'UNU dans leurs domaines d'intérêt commun ;
6. Exprime sa gratitude au Gouvernement du Japon, pays du siège, pour le soutien financier et intellectuel qu'il apporte à l'UNU, principalement à travers son fonds-en-dépôt ;
7. Remercie les Etats membres qui abritent des centres de recherche et de formation (RTC) ainsi que des programmes (RTP) pour leur adhésion à l'idéal de l'Université et leur soutien financier et intellectuel ;
8. Témoigne sa gratitude aux autres gouvernements et aux organisations qui ont contribué au fonds-en-dépôt de l'UNU et ont apporté leur soutien à la mise en œuvre des programmes ;

9. Réaffirme ses recommandations antérieures pour la poursuite de la coopération entre l'UNESCO et l'Université des Nations Unies, principalement à travers le programme UNITWIN/chaires UNESCO, le suivi des conférences mondiales sur l'enseignement supérieur et la science, les programmes relatifs à la promotion des droits de l'homme, la paix, la résolution des conflits, le développement durable, la culture, la communication, les sciences humaines et sociales ;
10. Renouvelle son soutien au Conseil et au Recteur de l'UNU ;
11. Invite instamment l'Université à poursuivre la rénovation de sa structure, de sa gestion et de ses programmes par la mise en application des recommandations du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies ;
12. Invite également le Directeur général à communiquer à la Présidente du Conseil de l'Université et au Recteur, les termes de la présente décision.

-